

Jeunes avec moins d'opportunités

Définition selon les directives de l'OFAJ

- **Obstacles sociaux** : jeunes confrontés à une discrimination à cause de leur genre, religion, orientation sexuelle, handicap, etc.; jeunes ayant des compétences sociales restreintes, des comportements antisociaux ou sexuellement à risques; des jeunes dans une situation précaire; jeunes incarcérés (ou l'ayant été), dépendant de la drogue ou de l'alcool (ou l'ayant été); jeunes parents ou parents célibataires; orphelins
- **Obstacles économiques**: jeunes aux moyens de subsistance réduits, avec des sources de revenus réduits, dépendant du système des allocations sociales, au chômage longue durée ou en situation de précarité; jeunes sans domicile fixe, jeunes endettés ou avec des problèmes financiers.
- **Handicap** (participants nécessitant une aide particulière) : jeunes présentant des dysfonctionnements mentaux (intellectuels, cognitifs, d'apprentissage), des infirmités physiques, des déficits sensoriels ou autres.
- **Difficultés éducatives**: jeunes ayant des difficultés d'apprentissage, jeunes ayant quitté l'école prématurément; jeunes peu qualifiés, jeunes avec des résultats scolaires insuffisants.
- **Différences culturelles**: jeunes immigrés ou issus de familles d'immigrés ou de réfugiés; jeunes appartenant à une minorité nationale ou ethnique; jeunes ayant des difficultés d'adaptation linguistique ou d'intégration culturelle.
- **Problèmes de santé**: jeunes ayant des problèmes de santé chroniques, des maladies ou des états psychiatriques sévères; jeunes ayant des problèmes de santé mentale.
- **Obstacles géographiques**: jeunes issus des zones rurales ou isolées; jeunes vivant sur de petites îles ou dans les régions périphériques; jeunes habitant dans des zones aux services limités (transports en commun limités, peu d'équipements, villages abandonnés).